

Mercredi 24 septembre 2025, 19h
tenue au Salon du personnel de l'École l'Arbrisseau

PRÉSENCES	Présent	Absent	Droit de vote
Membres parents			
- Aude Bourdon <i>Vice-présidente, Substitut au Représentant au Comité de parents du CSSDD</i>	X		X
- Alexandre Dal-Pan	X		X
- Marie-Hélène Dancause	X		X
- Clémence Morin <i>Présidente, Représentante au Comité de parents du CSSDD</i>	X		X
- Anne-Julie Poirier <i>Trésorière</i>	X		X
- Véronique Dion <i>Parent (substitut)</i>		X	
- Dominique Jobin-Chamberland <i>Parent (substitut)</i>	X		
Membres du personnel			
- Steve Hamel <i>Représentant du Service de garde</i>	X		X
- Johanne Lemelin <i>Représentante du personnel enseignant (titulaires)</i>	X		X
- Agnieszka Matyjasiak <i>Représentante du personnel enseignant (spécialistes)</i>		X	
- Vilma Ruiz <i>Représentante du personnel de soutien</i>	X		X
Membre communauté <i>Poste vacant</i>			
Direction et Secrétariat			
- David Martel <i>Directeur</i>	X		
- Mélina Hamel <i>Secrétaire du CÉ</i>	X		
Invités			
- Jean-François Royer <i>Parent d'élève</i>	X		
- Caroline Tremblay <i>Parent d'élève</i>	X		

1. Ouverture de la séance

1.1. Mot de bienvenue – Vérification du quorum

David Martel fait la vérification du quorum. La séance a été déclarée officiellement constituée.

L'ouverture de la séance se fait à 19h00.

David Martel présente les invités pour le point de l'intervention du public et informe les membres que la séance débutera par le point 2.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

David Martel fait la lecture de l'ordre du jour.

Ajout du point 7.1. Suite de l'intervention du public.

C.E. 2025/26-09-24_01	Il est proposé par Steve Hamel et appuyé par Anne-Julie Poirier, d'adopter l'ordre du jour tenant compte de l'ajout mentionné ci-dessus. Adopté à l'unanimité.
------------------------------	--

1.3. Adoption du procès-verbal du 11 juin 2025

Les corrections relevées par les membres sont effectuées.

C.E. 2025/26-09-24_02	Il est proposé par Alexandre Dal-Pan et appuyé par Marie-Hélène Dancause, d'adopter le procès-verbal du 11 juin 2025 avec les modifications. Adopté à l'unanimité.
------------------------------	--

1.4. Suivi du procès-verbal 11 juin 2025

Aucun suivi au procès-verbal.

2. Intervention du public

Jean-François Royer, parent d'élève à l'École l'Arbrisseau, souhaite soulever des préoccupations concernant les démarches entreprises par le Conseil d'établissement, ainsi que la consultation des parents, en lien avec le dossier de la « Gestion des allergies alimentaires à l'école ».

Jean-François Royer est accompagné de Caroline Tremblay.

Résumé des éléments de l'allocution de Jean-François Royer :

- Une préoccupation est soulevée concernant cette démarche qui suscite de l'inquiétude parmi certains parents, dont lui-même (Jean-François Royer).
- Une rencontre avec David Martel a eu lieu plus tôt dans la semaine afin d'obtenir des précisions et comprendre les raisons ayant motivé les démarches actuellement entreprises.
- Jean-François Royer souhaite rappeler aux membres du conseil d'établissement l'origine des règles en vigueur depuis 25 ans : celles-ci découlent d'un projet de loi déposé à la suite d'un décès lié à une allergie survenu en Ontario. Il précise toutefois qu'aucune loi similaire n'existe au Québec.
- Il exprime son incompréhension, précisant que les parents concernés n'ont pas été consultés au début du processus.
- Il n'a pas l'impression que l'école est prête à appliquer certaines des procédures nécessaires à la réintroduction des aliments allergènes. Pour Jean-François Royer, il s'agit d'un manque de considération à l'égard de la sécurité des enfants allergiques. Il souligne l'importance de considérer que ce ne sont pas tous les enfants allergiques sont admissibles à un processus de désensibilisation et que même la présence de traces d'allergènes peut représenter un danger.
 - o Il est important que les parents puissent faire confiance au milieu scolaire. Car lorsqu'un enfant quitte sa bulle familiale, il doit se retrouver dans un environnement tout aussi sécuritaire.

À la fin de son intervention, M. Royer remet une mise en demeure à la direction adressée à celle-ci et au Conseil d'établissement. Le document est déposé dans les fichiers du Conseil d'établissement. Il est notamment demandé de mettre fin aux procédures de consultation en cours, de ne plus placer le sujet des aliments allergènes aux rencontres du CE, de fournir les documents en lien avec les démarches et d'envoyer une communication dans l'info-parents pour annoncer la fin des démarches.

Commentaires exprimés suivant l'intervention :

- On précise que d'autres CSS ont déjà effectué puis documenté leurs démarches concernant la gestion des allergies alimentaires dans leurs milieux, et que plusieurs acteurs pertinents ont été consultés, notamment l'association des allergologues.
- Plusieurs aspects et questions demeurent en suspens auprès du Centre de services scolaire des Découvreurs. La consultation des parents n'avait pas encore eu lieu en raison du processus qui était toujours en cours.
- Les membres du CÉ rappellent que jusqu'à maintenant, seul un processus de réflexion avait été amorcé, aucune décision formelle ni proposition du CE n'avait été faite pour aller de l'avant avec un projet.

- Pour conclure, les membres souhaitent rappeler que l'ouverture au dialogue est importante, et sert plusieurs buts, notamment rappeler les raisons derrière des règles qui sont présentement en vigueur.

Jean-François Royer et Caroline Tremblay quittent après le point 2 Intervention du public.

3. Formation du CÉ 2025-2026

3.1. Élections – Postes au sein du CÉ 2025-2026

- Présidence : Clémence Morin (élue par acclamation)
- Vice-présidence : Aude Bourdon (élue par acclamation)
- Trésorerie : Anne-Julie Poirier (élue par acclamation)

3.2. Secrétariat – CÉ 2025-2026

Steve Hamel se retire pour le choix de la secrétaire du CE, en raison d'un conflit d'intérêts.

David Martel informe que la direction a contacté Mélika Hamel pour la tâche de secrétariat du CÉ.

C.E. 2025/26-09-24_03	Il est proposé par Johanne Lemelin et appuyé par Aude Bourdon d'approuver le choix de la secrétaire pour le CE 2025-2026. Adopté à l'unanimité.
------------------------------	---

3.3. Dénonciation d'intérêt

David Martel distribue aux membres les deux formulaires à compléter. Les membres doivent remplir le formulaire de *Déclaration d'intérêts* et le formulaire *Renseignements personnels sur les membres*.

3.4. Règles de régie interne

Aucun changement n'a été apporté par rapport à l'année précédente, il est proposé de maintenir le statu quo.

Advenant des éléments à modifier, ceux-ci pourront être abordés lors des prochaines séances.

3.5. Calendrier des séances du CÉ 2025-2026

David Martel informe les membres que le calendrier annuel a été déposé sur Teams.

- Une erreur est soulevée et la correction nécessaire est apportée : la date du 26 novembre correspond à un mercredi et non à un jeudi. La tenue de la rencontre est maintenue pour le mercredi 26 novembre.
- Il est prévu d'avoir davantage de rencontres en fin d'année, puisque plus de points sont généralement à traiter à cette période, et moins de rencontres au milieu de l'année (mars).
- Entre février et avril, il est suggéré d'envoyer des propositions préliminaires, dont les décisions pourront être prises en fin d'année, après une période de réflexion.
- Le calendrier prévoit un total de huit séances.
- Rappel : La formation du comité de parents aura lieu le 14 janvier.

C.E. 2025/26-09-24_04	Il est proposé par Anne-Julie Poirier et appuyé par Steve Hamel, d'adopter le calendrier des séances 2025-2026 du CÉ. Adopté à l'unanimité.
------------------------------	---

4. Formation obligatoire

La formation demeure inchangée, aucune mise à jour importante.

- Les liens actuellement disponibles ne sont plus valides ; ils seront mis à jour prochainement.
- Les capsules et fiches explicatives seront ajoutées en marge de la présentation de l'ordre du jour.

- Il sera possible d'obtenir la documentation en version papier, au besoin.

5. Décisions

5.1. Règles du Service de garde

Steve Hamel fait la présentation des Règles du Service de garde.

- Le nom du Service de garde devient officiellement « Les Botanistes ».
- Peu de changement concernant les règles à signaler cette année.
- Les éléments révisés sont les suivants :
 - o Introduction du service de traiteur : Une nouveauté à intégrer dans les prochaines semaines avec le personnel du SdG.
- Capacité d'accueil lors des journées pédagogiques :
 - o Le nombre maximal d'enfants a été fixé à 210, conformément à la décision du CE prise l'année dernière. Ce chiffre est calculé en fonction du ratio entre le personnel et le nombre d'enfants.
 - o Ajouter l'information au point 4 après la tarification : « Dans les journées pédagogiques la capacité maximale du service de garde est de 210 enfants ».
- Temps pour travaux scolaires : Les 20 minutes de travaux scolaires sont toujours en vigueur.
 - o Alexandre Dal-Pan demande pourquoi cette offre n'est pas donnée dès la 1^{re} année. On lui répond que c'est surtout une question d'autonomie et que les élèves doivent pouvoir réaliser leurs travaux par eux-mêmes lors de cette période d'étude.
 - o Il y a une très bonne réception du projet auprès des élèves de 2e année.

Questions et interventions

- Clémence Morin se demande s'il serait possible et intéressant d'explorer des données statistiques sur la fréquentation du service de garde par heure dans la journée. Est-ce qu'une analyse permettrait de dégager une corrélation entre les heures étendues de fréquentation du SdG et les taux de réussite.
 - o Steve Hamel lui répond que ce type de donnée devrait être extrait manuellement, mais que c'est possible de le faire. Cependant, il note une grande variation d'une journée à l'autre dans la fréquentation.
 - o Certains membres soulèvent des interrogations quant à l'utilité de telles statistiques, et soulignent que le simple fait de poser ces questions pourrait induire des biais cognitifs. De plus, pourrait-on réellement agir sur cette problématique?
 - o Les membres évoquent que plusieurs facteurs peuvent influencer la réussite des élèves.
 - o David Martel propose de peut-être inverser l'analyse, en identifiant les 5 % des élèves ayant un résultat inférieur à 70 % dans les compétences et vérifier ses heures de fréquentation du Service de garde.

Enjeux liés aux journées pédagogiques

- Steve Hamel fait part au CÉ que lors des journées pédagogiques, il y a toujours environ une vingtaine d'inscrits qui ne se présentent pas.
 - o Frais liés à la perte de subvention.
 - o L'abolition des frais de non-fréquentation fait en sorte qu'on ne peut plus exiger aux parents qu'ils paient des frais.
 - o De plus, certains enfants quittent pendant la journée pour aller dîner à la maison. Cependant, le système de présence pour les journées pédagogiques n'est pas conçu pour prendre en compte cette éventualité.
 - o Rappeler aux parents le fonctionnement des journées pédagogiques.

Quelques coquilles à corriger.

- Le terme « Politique sur les allergènes » ne réfère à aucun document existant; modifier la formulation pour plutôt référer à la règle de l'école sur « l'interdiction des allergènes ».
- Il faudrait faire une dernière vérification des liens cliquables et que les numéros de téléphone sont à jour.

C.E. 2025/26-09-24_05	Il est proposé par Vilma Ruiz et appuyé par Anne-Julie Poirier, d'adopter les <i>Règles de fonctionnement du Service de garde 2025-2026</i> . Adopté à l'unanimité.
------------------------------	---

5.2. Ajustements aux règles de conduite

La direction propose une révision du code de vie qui tiennent compte des modifications récentes à la Loi sur l'instruction publique (Loi sur l'instruction publique, 2025, chapitre 1-13,3, a. 76, 2e al.).

- Ajout d'une section sur les appareils mobiles personnels qui interdisent les téléphones cellulaires, les montres intelligentes et tout autre objet connecté à Internet.
- Ajout d'une section sur le civisme qui rappelle l'importance de l'autorité et qui demande aux élèves de vouvoyer le personnel et d'utiliser « Monsieur » ou « Madame » quand ils s'adressent aux adultes.

Questions et interventions

- Steve Hamel demande si le personnel peut utiliser leurs appareils mobiles. David Martel répond que pour l'instant, oui le personnel peut utiliser ses appareils dans le cadre approprié.
- Des membres proposent quelques corrections :
 - o La mention des tablettes a été retirée de la règle sur les appareils électroniques. On propose d'ajouter et tout autre appareil pouvant se connecter à Internet » en fin de phrase.
 - o Il y a une redondance dans le tableau des exemples de gestes réparateurs : « réparation » et « remplacement » apparaissent deux fois.

C.E. 2025/26-09-24_06	Il est proposé par Alexandre Dal-Pan et appuyé par Anne-Julie Poirier, d'approuver les ajustements aux règles de conduite. Approuvé à l'unanimité.
------------------------------	--

5.3. Sorties éducatives (proposition annuelle)

David Martel présente les sorties éducatives :

- Montant subventionné (mesure ministérielle) : 34\$ par enfant, à utiliser pour les sorties éducatives en milieu culturel.
- Les enseignants ont planifié les activités en fonction d'un montant visé de 30\$ demandé aux parents.
- Un projet spécial en lien avec l'hiver reste à venir.
- Tel que nommé par la direction l'an dernier, le texte précisera qu'une seule autorisation parentale couvrira l'ensemble des sorties d'une classe.

Quelques éléments soulignés :

- 3^e année : Un peu moins d'activités prévues en raison d'un programme plus chargé lors du changement de cycle.
- 4^e/5^e année : Facture globale plus élevée : La classe multi-niveaux fait exception afin que tous les élèves soient inclus dans les activités.

Questions et interventions :

- Pourquoi les élèves de premier cycle ne font pas une activité à la Bibliothèque Roger-Lemelin?
- Serait-il possible d'en faire la suggestion à l'équipe enseignante. Notons que les élèves y vont déjà dans le cadre du Service de garde. Ces sorties du service de garde à la bibliothèque sont réalisées même sans qu'il y ait nécessairement une animation.

- Serait-il possible de faire un projet conjoint/visites planifiées en lien avec des activités de la bibliothèque municipale? Notons que des projets (ex. : affichage œuvres d'élèves en Arts plastiques) ont déjà pu avoir lieu. Également, les activités municipales sont offertes à l'ensemble des citoyens et les exclusivités/plages réservées pour le scolaire sont difficiles à obtenir.

C.E. 2025/26-09-24_07	Il est proposé par Steve Hamel et appuyé par Aude Bourdon, d'approuver les sorties éducatives. Approuvé à l'unanimité.
------------------------------	--

5.4. Sorties éducatives additionnelles (hors proposition annuelle)

Clémence Morin présente les sorties éducatives additionnelles qui sont proposées.

- 2e année (Classes de Nathalie Lévesque et Caroline Frenette) : Classe nature (sortie avec coucher)
 - o La demande inclut également la demande pour une campagne de financement facultatif.
 - o Certains membres soulèvent un certain inconfort quant au fait que les élèves de la troisième classe de 2e année ne participent pas à cette sortie. Clémence Morin explique qu'il s'agit d'un choix qui touche à l'indépendance pédagogique des enseignants et qu'ainsi, les décisions des sorties éducatives leur reviennent.
 - o Notons que la troisième classe de 2e année participera aux activités liées au projet de *Forêt nourricière*.

C.E. 2025/26-09-24_08	Il est proposé par Steve Hamel et appuyé par Aude Bourdon, d'approuver la sortie en classe nature. Approuvé à l'unanimité.
------------------------------	--

5.5. Cours – Prêts à rester seul/Je reste seul

David Martel demande au CÉ d'approuver rétroactivement le cours « Je reste seul » qui a pu être offert rapidement aux élèves de 4^e et de 5^e année, lors de la dernière journée pédagogique.

- Une deuxième édition du cours sera proposée sur l'heure du dîner au courant de l'année.
- La formation « Je garde des enfants » pourra être offerte vers la fin de l'année scolaire.
- Les deux formations sont prodiguées par la compagnie ÉducSanté.

C.E. 2025/26-09-24_09	Il est proposé par Aude Bourdon et appuyé par Clémence Morin, d'approuver la proposition de cours <i>Je reste seul</i> et <i>Je garde des enfants</i> par l'organisme ÉducSanté. Approuvé à l'unanimité.
------------------------------	--

5.6. Caisse scolaire

Faisant suite aux discussions de l'année dernière, une vérification a été effectuée par Steve Hamel afin de déterminer si d'autres institutions offraient des services similaires. Il semble que cela ne soit pas le cas. On propose donc de poursuivre la collaboration avec Desjardins.

C.E. 2025/26-09-24_10	Il est proposé par Johanne Lemelin et appuyé par Marie-Hélène Dancause, de reconduire le programme de caisse scolaire de Desjardins. Approuvé à l'unanimité.
------------------------------	--

5.7. Compagnie de traiteur

David Martel résume les démarches qui ont été entreprises pour le choix de la compagnie de traiteur. Des démarches ont permis de proposer le fournisseur *CuisinXpress*.

- Le choix du fournisseur s'explique par la simplicité du fonctionnement et sa compatibilité avec les besoins de l'école.
- Des repas de secours seront disponibles pour les situations où les parents oublient de commander.
- Cette nouvelle option pourra également être offerte à des enfants bénéficiant de l'aide alimentaire.
- Le service sera mis en vigueur dès que le service de garde sera prêt à l'intégrer.

- Un bilan pourra être effectué à la fin de l'année à la suite d'une première année.

C.E. 2025/26-09-24_11	Il est proposé par Marie-Hélène Dancause et appuyé par Anne-Julie Poirier, d'adopter la proposition d'entente avec le traiteur <i>Cuisine Xpress</i> pour l'offre de service alimentaire pour des repas du midi. Adopté à l'unanimité.
------------------------------	--

5.8. Parascolaire

David Martel informe les membres du CÉ que la compagnie ParascoQuébec sera en charge des activités parascolaires, tel que décidé au CÉ l'an dernier.

- Un membre-parent fait remarquer que dans le formulaire d'inscription, ils ne demandaient pas le nom de l'enfant. David Martel l'informe qu'il rencontre le responsable dès cette semaine et qu'il lui en fera part.

C.E. 2025/26-09-24_12	Il est proposé par Johanne Lemelin et appuyé par Marie-Hélène Dancause, d'approuver la proposition d'entente avec le fournisseur ParascoQuébec pour l'offre de service d'activités parascolaires 2025-2026. Approuvé à l'unanimité.
------------------------------	---

6. Rapports

6.1. Rapport du représentant du Service de garde

Steve Hamel informe que l'équipe est presque au complet cette année, avec l'arrivée de nouvelles recrues compétentes qui s'intègrent bien.

6.2. Rapport du représentant au Comité de parents

Clémence Morin informe qu'un avis concernant la gestion des allergies alimentaires à l'école a été transmis au centre de services au mois de juin. La prochaine rencontre du Comité de parents est prévue pour le mercredi 8 octobre. Le CP tiendra cette année les séances en présentiel.

6.3. Rapport de la présidence, correspondance reçue et trésorerie

6.4. Rapport de la direction

- L'école n'a pas été sélectionnée pour le programme « Nager pour survivre ». Les écoles ayant un indice de défavorisation plus faible ont été priorisées.
- Nous avons maintenant un service de psychoéducation. Un soutien plus spécifique est orienté vers classes de 1e année.

7. Autres sujets

7.1. Suivi de l'intervention du public

Les membres du CÉ font la lecture du document déposé au début de la séance.

Éléments clés des échanges :

- Les membres du CÉ réaffirment l'importance d'écouter l'ensemble des opinions et des inquiétudes exprimées par les parents. Le processus de discussion demeure essentiel afin de comprendre les enjeux et de servir les intérêts des enfants allergiques, même si celui-ci ne conduit pas nécessairement à une modification de l'interdiction des allergènes.
- David Martel confirme que les mesures de sécurité doivent être proposées par la direction et approuvées par le conseil d'établissement, selon le règlement.

- Aucun projet concret n'avait encore été amorcé à ce stade.
- Une consultation des parents est jugée importante pour assurer la transparence du processus de réflexion.
- Le Comité de parents a mandaté le centre de services scolaire afin d'étudier la question.
- Tout comme pour l'origine de l'interdiction. Le débat actuel découle d'un décès survenu à Montréal parce que l'interdiction des allergènes peut aussi contribuer à un faux sentiment de sécurité.
- Le CE considère qu'il serait juste de s'en remettre à la décision du centre de services scolaire à cet égard.

Proposition :

- Le CE propose de suspendre les réflexions en cours et d'attendre les résultats des travaux du Centre de services scolaire des Découvreurs.

C.E. 2025/26-09-24_13	Il est proposé par Alexandre Dal-Pan et appuyé par Anne-Julie Poirier, d'adopter la proposition présentée ci-dessus. Adopté à l'unanimité.
------------------------------	--

8. Fermeture

8.1. Date de la prochaine rencontre – 29 octobre 2025.

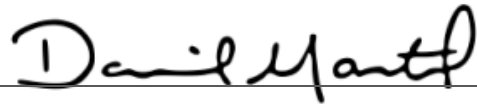
8.2. Levée de la réunion.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, il est proposé de lever la séance.

C.E. 2025/26-09-24_14	Il est proposé par Vilma Ruiz et appuyé par Marie-Hélène Dancause, que la séance soit levée à 21h39. Adopté à l'unanimité.
------------------------------	--



Clémence Morin *Présidente du Conseil d'établissement*



David Martel *Directeur, École l'Arbrisseau*